



CPF – INSCRIPTION AU BACCALAUREAT FRANCAIS 2015 POUR LES ELEVES DE 1^{ère} ET DE TERMINALE

- A. L'inscription au baccalauréat se fera sur un logiciel informatique (Inscrinet) par le secrétariat du proviseur en se basant sur la base de données des élèves sur nos listes. Les parents sont donc invités à vérifier lœxactitude de ces informations. Des fiches « Rappel sécurité » sont envoyées aux parents au mois de septembre et permettront de nous signaler toute modification utile.
- B. Les droits d'inscription sœlèvent à :
 - 240 000 LL pour le baccalauréat français
 - 175 000 LL pour les épreuves anticipées de 1^{ère}; ces montants figureront sur la facture des écolages du second trimestre des élèves.

Les élèves de 1^{ère} et de terminale remettront au bureau de la vie scolaire les documents suivants pour le <u>15</u> octobre 2014, délai de rigueur :

1) Pièce d'identité

- <u>Elèves libanais</u>: photocopie døune pièce døidentité libanaise en cours de validité (carte døidentité, passeport ou extrait døétat civil)
- <u>Elèves français</u>: photocopie døune pièce døidentité française en cours de validité (carte døidentité ou passeport). Les élèves ayant une double nationalité sont considérés comme français par le bureau des examens si løune des deux nationalités est la nationalité française.
- <u>Elèves de nationalité autre que libanaise ou française</u>: photocopie døune pièce døidentité en cours de validité (carte døidentité ou passeport).
- 2) <u>Attestation de recensement :</u> concerne uniquement les élèves de nationalité française. Ce document est à retirer au Consulat Général de France dès que løélève atteint 16 ans et 3 mois. Remettre une photocopie à la vie scolaire.
- 3) 2 photos d'identité

C. Education physique et sportive (EPS)

Les candidats concernés par une inaptitude (totale ou partielle) aux épreuves døEPS doivent remettre au secrétariat du proviseur (Madame Sabine Daaboul), <u>le 8 octobre 2014, délai de rigueur,</u> le certificat délivré par løun des deux médecins agrées par løAmbassade de France (coordonnées ci-dessous). Cette date est impérative, løaptitude ou løinaptitude en EPS doit être déclarée lors de løinscription sur Inscrinet.

Attention : un candidat inapte partiellement sera déclaré apte sur Inscrinet.

D. Aménagement des épreuves pour les candidats en situation de handicap et/ ou à besoins éducatifs particuliers.

Ces candidats peuvent bénéficier døun aménagement des épreuves du baccalauréat, sous réserve døuvis favorable de løun des deux médecins agréés par løAmbassade de France, avis qui devra être également validé par la direction de løétablissement. Les parents doivent impérativement prendre rendez-vous, en présence du candidat, auprès de løun des médecins agréés (coordonnées ci-dessous).

Løavis motivé du médecin de løAmbassade devra être remis au secrétariat du proviseur le 23 octobre 2014, délai de rigueur.

E. Médecins agréés par l'Ambassade de France :

- Dr. Nadia EL ASMAR 03 80 16 16 ou 05 456 233
- Dr. Mounib HALAWANI 03 20 27 34 ou 01 314 868